

Mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets-CC Ecueillé-Valençay (36)

Cc Ecueillé Valençay



Auteur :

4, Rue de Talleyrand

Hôtel de Ville - Bp 3

36600 Valençay

[Voir le site internet](#)

Flavie David

mission@ccev.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Conformément à la réglementation française et européenne qui fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay, environ 11500 habitants, a engagé en 2020 un travail de fond pour limiter la production de déchets à traiter par le service public, pour limiter la hausse de la facture de gestion des déchets et pour permettre à une entreprise locale de créer de la matière organique pour un retour au sol.

La CCEV devait gérer 3 trois problématiques à court terme :

- L'obligation de mise en œuvre de l'ECT au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'échéance des contrats de collectes et de traitement des déchets au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'augmentation de la TGAP sur les installations de traitement des OMr et particulièrement sur les Installations de stockage des déchets non dangereux (+102 k€/an sans intervention soit 10% du budget de la gestion des DMA) ;

La situation de la collectivité repose notamment sur les points suivants:

- Engagement de la CCEV dans le projet de méthanisation de l'ABEV (Alliance Berry Energies Vertes)
- Réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des OMA pour répondre aux problématiques identifiées et mettre en place le tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2022 de manière concomitante avec la mise en place de l'ECT ;
- Motivation des communes du territoire de la CCEV à s'engager dans de nouveaux projets ;

OBJECTIFS ET RESULTATS

Résultats quantitatifs

- En 19 mois, 258 tonnes de biodéchets ont été collectés sur le territoire
- En 2021 la production d'ordures ménagères était de 2218 tonnes contre 1660 t. en 2022
- En un an c'est :
 - 558 tonnes d'ordures ménagères en moins
 - 146 tonnes de biodéchets collectés
 - 58 tonnes d'emballages et papiers en plus
- Par ailleurs, plus de 300 tonnes d'ordures ménagères ne sont pas retrouvés dans les autres flux de déchets ni même en déchetterie. Il est alors supposé que ces tonnes soient gérées en compostage à domicile. A savoir que certaines communes participent peu au tri des biodéchets car ce sont de petites communes très rurales avec des habitants qui ont déjà des habitudes de tri des biodéchets via le compostage, les poules et autres animaux.
- La caractérisation met en évidence -30 kg par an et par habitant de biodéchets en moins dans le flux d'OM mais l'analyse fine montre que le taux de captage peut encore être amélioré.
- Financièrement, nos estimations étaient de l'ordre de 303 000 € HT pour le seul traitement des ordures ménagères en 2022. Seulement la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets a permis de baisser le coût de traitement des biodéchets et des OM à 240 000 € HT.
- Les investissements et la création de cette nouvelle collecte est lourde financièrement mais son développement et l'augmentation des tonnes collectées permettrons de maîtriser, à terme les coûts globaux des déchets.

Résultats qualitatifs

Les élus de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay sont satisfaits de la mise en place anticipée de cette nouvelle collecte de biodéchets. C'est d'ailleurs en toute transparence et de façon sincère que pendant 2 ans la CCEV a partagé son expérience auprès d'autres collectivités.

D'abord parce que ce projet s'est appuyé dans un premier temps sur les acteurs locaux, ce qui a été une des clefs de la réussite de cette opération rassurant les élus comme les administrés, satisfaits de voir que cette nouvelle obligation est en lien avec leur territoire.

Nous soulignons également l'implication des services techniques des communes qui ont œuvré dans la mise en place des abribacs ainsi que dans la distribution du matériel de collecte des biodéchets (outils de communication et bioseaux).

Cette solution d'avenir a donc été très bien accueillie par les administrés qui ont trouvé un sens logique à ce nouveau tri.

Enfin, la collecte des biodéchets induit un effet positif sur le tri des autres flux grâce au renforcement de la communication, mais aussi par une prise de conscience globale de l'intérêt du recyclage.

L'outil principal pour réussir la collecte reste la communication : articles, créations de documents, porte à porte et réunions !

Chaque commune a œuvré en ce sens pour que la population comprenne les enjeux et soit du coup l'acteur principal de la réussite de ce projet.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Depuis le 1er mars 2022, les habitants sont invités à trier leurs biodéchets :

- épluchures, trognons, noyaux et pépins;

- restes de repas (y compris la viande, le poisson et les os);
- coquilles d'œufs et coquillages;
- aliments avariés sans leurs emballages;
- marc de café avec filtre, sachets de thé..

Ces biodéchets sont ensuite placés dans les bioseaux garnis de sacs en papiers kraft mis à disposition dans les mairies, puis déposés dans l'une des 150 bornes à biodéchets réparties sur le territoire.

Les bornes sont relevées 1 à 2 fois par semaine selon la température et les biodéchets sont acheminés sur la plateforme de compostage d'Agridec située à Heugnes, l'une des communes membres de la CCEV. Au terme du process, le compost final est réutilisé comme engrais naturel.

Les habitants qui ne disposent pas de borne de collecte de biodéchets à proximité peuvent être accompagnés par l'animatrice prévention pour mettre en place leur propres composteur.

Planning

- 2018 / 2019 : Réflexion de la CCEV sur la méthanisation
- 14 janvier 2019 : Décision de principe pour la valorisation méthanogène de certain déchet
- 2020 : Etude d'optimisation du service de collecte
- 2021 : Réalisation des dossiers des différents marchés, travail sur les nouveaux modes de collecte, réunions publiques et autres communications
- Octobre 2021 : Collecte de biodéchets sur une commune test
- Décembre 2021 : Fin de l'ensemble des marchés de service de collecte, transport, traitement et tri des déchets
- Janvier 2022 : Démarrage de l'ECT et de la collecte des OMR et CS en C 0.5
- Mars 2022 : Démarrage collecte biodéchets

Moyens humains

- 1 Animatrice prévention des déchets
- 1 Chargée de mission déchets
- Elus

Moyens financiers

485 000 € dont 89 570 € d'aide de l'ADEME

Partenaires mobilisés

ADEME Centre-Val de Loire, les 18 communes de la CCEV, le CPIE Brenne Berry

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- La communication réalisée bien avant le démarrage de cette nouvelle collecte de biodéchets

- La baisse de fréquence de collecte des OMR
- La présence d'une animatrice prévention

Difficultés rencontrées

La mise en place de la collecte des biodéchets peut être confrontée à plusieurs défis. Tout d'abord, **l'adhésion des citoyens** est essentielle, mais elle peut être difficile à obtenir. Certains peuvent être réticents à changer leurs habitudes de tri des déchets ou peuvent manquer de compréhension quant à l'importance de la collecte des biodéchets.

Vu les résultats de la caractérisation il est clair qu'un bon nombre d'administrés jette encore leur biodéchets avec les ordures ménagères : environ 50 kg/an/hab en 2023 sont issus du gaspillage alimentaire et autres déchets putrescible.

Ensuite, la **logistique de collecte** peut poser des problèmes. Les itinéraires de collecte doivent être efficacement planifiés pour minimiser les coûts. De plus, la collecte des biodéchets nécessite des équipements spécifiques, tels que des bacs et des camions de collecte adaptés. Il est important de veiller à assurer la collecte de façon régulière. Sur notre territoire nous avons décidé de collecter 2 fois par semaine si la température est supérieure à 25°C.

Enfin, la **sensibilisation et la communication** jouent un rôle crucial dans la réussite de la collecte des biodéchets. Il est nécessaire d'informer les citoyens sur les avantages environnementaux et sanitaires de cette pratique, ainsi que sur les consignes de tri spécifiques à suivre.

Recommandations éventuelles

Pour surmonter ces difficultés, plusieurs mesures correctives peuvent être envisagées. Tout d'abord, une **campagne de sensibilisation et d'éducation** plus approfondie sera mise en place pour informer les citoyens sur l'importance de la collecte des biodéchets et les guider dans le tri approprié.

Le risque encouru aux vues de la stabilisation des tonnages est l'abandon de cette collecte de biodéchets et si tel est le cas il sera impossible de remobiliser les administrés par la suite.

Ainsi des supports de communication clairs et accessibles seront distribués en porte à porte dès janvier 2024 par l'animatrice prévention qui profitera de ce temps d'échange pour informer et/ou remobiliser les administrés sur le tri à la source (promotion et bonnes pratiques du compostage ou tri des biodéchets en apport volontaire).

Ensuite, il est essentiel de faciliter l'adhésion des citoyens en leur **fournissant les équipements** nécessaires pour trier les biodéchets, tels que des bioseaux spécifiques (ajouré pour les biodéchets en apport volontaire et/ou bioseau plein et hermétique pour les biodéchets à destination du compost).

500 de ces derniers bioseaux seront distribués dans le cadre du porte à porte de l'animatrice prévention.

Le maillage des abribacs sera peut-être à revoir pour que tous les foyers puissent s'en servir s'ils le souhaitent. Nous gardons en tête d'adapter nos outils par rapport aux besoins

Mots clés

TRI A LA SOURCE | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | COLLECTIVITES LOCALES | GESTION DE PROXIMITE | BIODÉCHET

Dernière actualisation

Contact ADEME

Novembre 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Isabelle COLLIN-FEVRE

isabelle.collin-fevre@ademe.fr

Direction régionale Centre - Val
de Loire